

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
| Référence : QSE-PRO-03-02 | Protocole de sécurité Entrepôt Airchal En application des articles R4515-4 et suivants du code du travail | Date de révision 29/01/2019 0 |
|  | | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Entreprise d'accueil (Raison social) | | Entreprise extérieure (raison social) | |
| Transports Logistique Leleu Zone industrielle, 4 avenue du château 80420 Flixecourt Tel : 03-22-39-47-47 Représenté par Léonard De La Seiglière Président | | Raison Sociale : Adresse : Téléphone : Représenté par : | |
| Désignation de l'opération | | | |
| <input type="checkbox"/> Chargement | | <input type="checkbox"/> Déchargement | |
| Lieux et modalités d'accès | | | |
| Horaires d'ouverture | Responsables | N° Téléphone | LIEUX |
| Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 18h | Responsable Logistique Mr Hoguet Responsable Transport Mr Levasseur | 06-88-74-69-84 03-22-39-47-62 | <input checked="" type="checkbox"/> Entrepôt 5 Airchal -ZI 2 avenue du château Flixecourt <input type="checkbox"/> Accès 1 <input type="checkbox"/> Accès 2 <input type="checkbox"/> Accès 3 |
| Caractéristiques des véhicules | | | |
| Type | <input type="checkbox"/> Semi-remorque | <input type="checkbox"/> Porteur | <input type="checkbox"/> Utilitaire |
| Aménagement | <input type="checkbox"/> Bâché <input type="checkbox"/> Autres : | | |
| Nature de la marchandise | | | |
| <input type="checkbox"/> Produits alimentaire <input type="checkbox"/> Produits non alimentaire <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Matières Dangereuses selon ADR <input type="checkbox"/> Autres : | | | |
| Conditionnement de la marchandise | | | |
| <input type="checkbox"/> Palettes <input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Rolls <input type="checkbox"/> Colis non palettisés <input type="checkbox"/> Container <input type="checkbox"/> Autre : | | | |
| Risques inhérent aux opérations de chargement/ déchargement | | | |
| Lors de la circulation sur le site : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Risques de collision avec un véhicule, un engin de manutention ou une structure. Risques de heurt et/ou d'écrasement d'un piéton. | | <ul style="list-style-type: none"> Risques d'incendie. Risques de renversement d'une remorque. | |
| Pendant les opérations de chargement / déchargement : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Risques de chute de personnes. Risques de chute de marchandise. Autres risques liés aux opérations de chargement et de déchargement. | | <ul style="list-style-type: none"> Risques de chute de quais. Risques liés aux manutentions (hayons, barres et pont de liaison...). | |
| Mesures Préventives et consignes | | | |
| Consignes de circulation et de stationnement : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Le port du gilet à haute visibilité et des chaussures de sécurité est obligatoire. Respecter les règles de circulations et les panneaux de signalisation implantés sur le site. Le code de la route s'applique. La vitesse est limitée à 20 km/ h sur l'ensemble du site. Respecter les zones de stationnement. Ne pas stationner sur les zones de circulation ou devant les portes de quai. Les tiers ne sont pas autorisés sur le site. Le guidage des véhicules par un piéton est interdit. Ne pas se tenir derrière une remorque. Lors de votre arrivée, éteignez votre moteur, présentez vous à l'accueil bureau logistique. | |  | |
| Consignes liées aux opérations de chargement et déchargement : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Interdictions pour les chauffeurs de circuler dans l'entrepôt. Se tenir à distance de sécurité pendant les opérations de chargement et déchargement. Les opérations de chargement et déchargement sont effectués par les caristes de l'entreprise d'accueil. Il est interdit aux conducteurs d'utiliser les moyens de manutention. Contrôler votre chargement (poids, dimension, arrimage de la marchandise...) | | | |



Protocole de sécurité

En application des articles R4515-4 et suivants du code du travail

- L'arrimage, le débâchage / bâchage sont à la charge du conducteur et sous sa seule responsabilité.
- S'assurer que l'opération de chargement ou de déchargement soit terminée avant de retirer son véhicule du quai.
- Interdiction d'escalader ou de sauter des quais ou d'entrer et de sortir par les sorties de secours.
- Utiliser les accès prévu pour accéder aux quais de chargement.
- Le moteur doit être arrêté, le frein à main serré. En cas de dételage, positionner des tréteaux de sécurité sous la remorque mettre des cales.
- Interdiction de rouler avec le hayon ouvert ou avec les portes ouvertes.
- En cas dételage de la remorque, vérifier que le verrou coupleur est bien enclenché et faire un essai de traction.

Consignes spécifiques :

- Interdiction de fumer sur le site en dehors des zones fumeurs.
- L'introduction et la consommation d'alcool et de substances illicites sur le site sont interdites.



Le transporteur s'engage à respecter les prescriptions de l'ADR ou toutes autres qui lui sont applicables pour le chargement, le déchargement et le transport des marchandises.

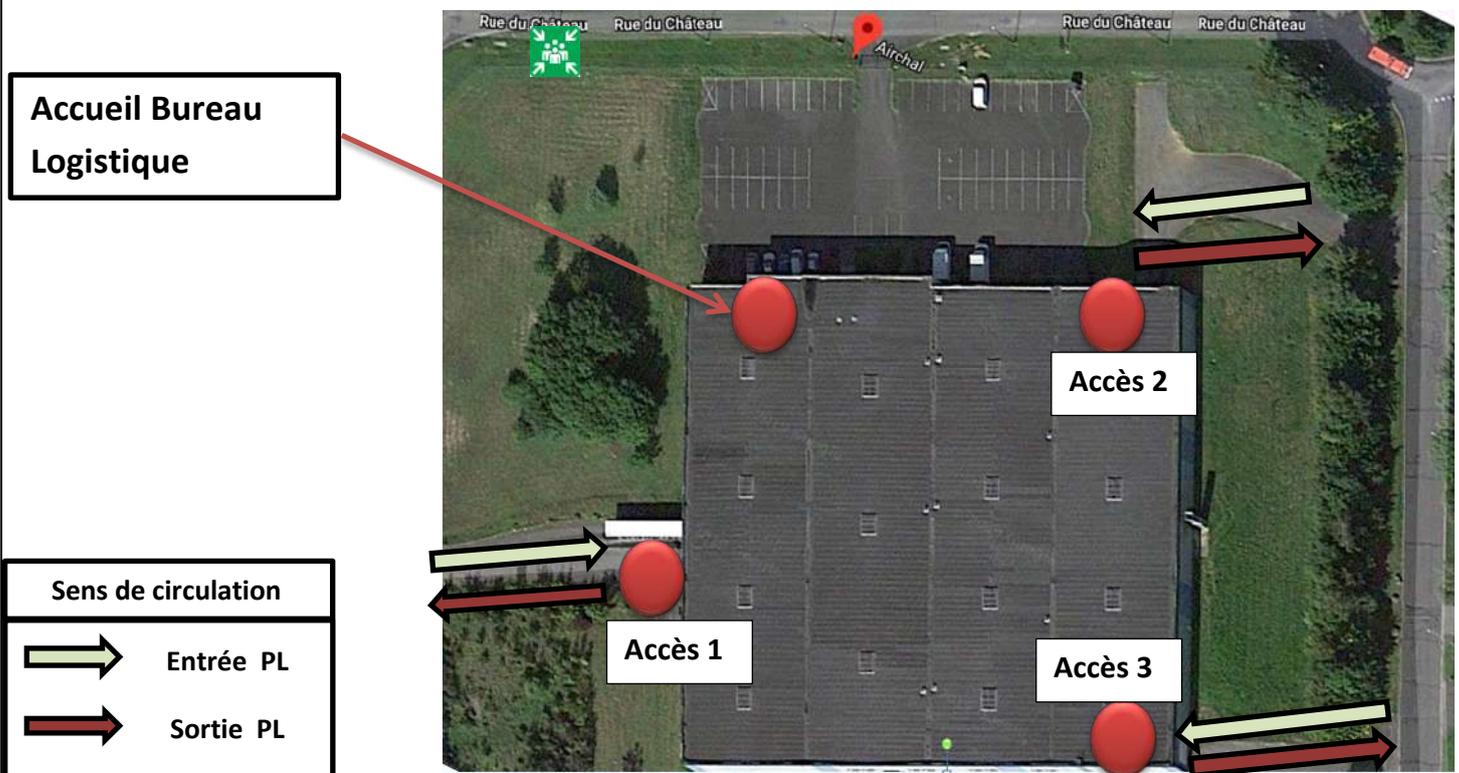
Organisations des secours

En cas d'alerte suite à un accident , un incendie, une évacuation, un confinement :

- Interrompre l'opération (après sa mise en sécurité)
- Avertir les responsables
- Se rendre au point de rassemblement 

Service d'urgence : SAMU 15, POMPIER 18, GENDARMERIE 17

Plan de circulation



Transports Logistique Leleux

Nom du signataire : Léonard De La Seiglière

Date :

Signature : 

Entreprise extérieure

Nom du signataire :

Date :

Signature :